

# COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil municipal du 26 mai 2020

Envoyé en préfecture le 04/06/2020

Reçu en préfecture le 08/06/2020

Affiché le

ID : 027-212702542-20200526-12\_1-DE

Le Maire,  
Raphaël NORBLIN



Conseil municipal du	26 mai 2020	Délibération N°	2020-12
----------------------	-------------	-----------------	---------

Étaient présents : Mmes Patricia BRAY, Laurence HUZE, Déborah DOMINGUEZ, Valérie BRANDIN, Ingrid MARCELPOIL, Nadège COMORET, MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Ludovic SOULARD, Mathieu MARCAL, Alain MIMÉAU, Jacky CAPEL, Jean-Nicolas MASSON, Franck LAMBLARDY,

Absents représentés : Mme Anne-Maïté TURMEL représentée par Mme Patricia BRAY

Membres en exercice 15      Présents 14      Votants 15

Conseil convoqué le 18/05/2020

Secrétaire : M. Ludovic SOULARD

**Votes** Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

## Objet: Indemnité de fonction du Maire

*Vu les articles L 2123-20-1 et L 2123-23 du CGCT,*

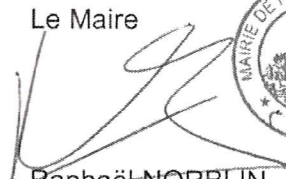
*Vu la demande expresse de Monsieur le Maire de diminuer le taux de son indemnité à 35.65%,*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme suit l'indemnité de fonction allouée à Monsieur Raphaël NORBLIN, Maire, à compter du 27 mai 2020 :

Il percevra une indemnité égale à 35.65% de l'indice brut 1027 (pour une population totale comprise entre 500 et 999 habitants). Cette indemnité sera versée mensuellement.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

  
Raphaël NORBLIN

